



**Service de Protection
de la Communauté Juive**

Rapport sur l'Antisémitisme en France

- 2006 -



0800 18 26 26

1/19

SOMMAIRE

I. Lettre du Président	p. 3
II. Tableau des actes antisémites répertoriés en France en 2006	p. 4
III. Bilan et analyse des actes antisémites en 2006 (par Elisabeth Cohen-Tannoudji du CRIF)	p. 5
IV. Statistiques	p. 9
a. Total 2006 mensuel	p.10
b. Actions/Menaces 2006	p.11
c. Nombre d'actions par département	p.12
d. Total des Actions/Menaces (par arrondissement de Paris)	p.13
e. Comparatif 2005/2006	p.14
f. Typologie des actes 2005/2006	p.15
g. Evolution annuelle des actes antisémites	p.16
V. Mémento Juridique	p.17



Rapport sur l'Antisémitisme en France – 2006

La lettre du Président

Madame, Monsieur,

Nous vous faisons parvenir aujourd'hui le rapport annuel sur le développement de l'antisémitisme en France réalisé par le SPCJ.

Cette année aura été évidemment marquée par un acte antisémite odieux et atroce, l'enlèvement, la torture et le meurtre d'Ilann HALIMI. Nous faisons tout au niveau du SPCJ pour tenter d'éviter que de tels drames se reproduisent.

Les documents qui vous sont adressés recensent les actes antisémites commis sur l'ensemble du territoire national. Ils sont recensés par le biais d'un numéro vert mis en place il y a 6 ans au sein du SPCJ, ayant pour objectifs non seulement de recenser ces actes mais aussi d'apporter une aide aux victimes en les orientant vers les services les plus à même de les soutenir dans les problèmes qu'ils rencontrent. Ce recensement fait ensuite l'objet de recoupement et de comparatif avec les actes recensés par le Ministère de l'Intérieur au travers de la Direction Générale de la Police Nationale.

Comme vous le verrez, cette année a été marquée par une hausse d'environ 20% des actes antisémites et surtout par une augmentation de 45% des agressions physiques. Avec le CRIF, nous tentons d'analyser les causes de cette hausse.

Je profite de cette occasion pour remercier toutes les personnes et tous les services publics et communautaires qui ont permis de réaliser ce travail en faisant preuve de vigilance et de minutie tout au long de l'année. Je tiens à remercier tout particulièrement les bénévoles de notre « ligne verte » qui réalisent avec courage, dévotion et professionnalisme un travail remarquable d'écoute, d'orientation et de recensement des victimes toute l'année, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

En espérant que ce document vous apportera des informations essentielles et qu'il vous aidera dans ce travail de lutte contre l'antisémitisme auquel vous êtes évidemment attachés, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Eric de ROTHSCHILD
Président



0800 18 26 26

3/19

ACTES ANTISEMITES REPERTORIES SUR LE TERRITOIRE FRANCAIS DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2006

Types d'actes		Janvier	Fevrier	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Decembre	Total par type d'acte	Total par type d'acte 2005 (pm)	%
ACTIONS	ASSASSINAT	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	
	Agression physique	8	18	18	3	11	6	7	2	13	11	10	5	112	77	+ 45 %
	Jet d'objet et gaz	0	3	2	0	2	0	2	1	3	0	0	2	15	10	+ 50 %
	Jet d'objet incendiaire et/ou incendie	0	1	0	0	0	1	1	1	2	1	2	0	9	11	- 18 %
	Dégradation /Vandalisme	2	4	9	5	8	4	5	3	10	8	12	6	76	54	+ 41 %
Total		10	27	29	8	21	11	15	7	28	20	24	13	213	152	+ 40 %
<i>Total 2005 (pm)</i>		<i>17</i>	<i>16</i>	<i>12</i>	<i>16</i>	<i>11</i>	<i>12</i>	<i>16</i>	<i>3</i>	<i>11</i>	<i>15</i>	<i>13</i>	<i>10</i>	<i>152</i>		
MENACES	Alerte à la bombe	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	3	0	ns
	Menace	2	2	6	0	2	0	7	1	6	3	2	4	35	30	+ 17 %
	Profanation	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	7	- 86 %
	Insulte	2	1	13	7	9	7	12	5	7	6	6	7	82	48	+ 71 %
	Distribution publique	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2	0	ns
	Inscription	1	4	3	0	3	1	4	5	2	0	0	0	23	56	- 59 %
	Courrier	0	3	1	0	2	1	1	3	1	0	0	0	12	7	+ 71 %
Total		5	10	24	7	17	9	24	16	18	9	8	11	158	148	+ 7 %
<i>Total 2005 (pm)</i>		<i>33</i>	<i>14</i>	<i>12</i>	<i>14</i>	<i>15</i>	<i>12</i>	<i>10</i>	<i>5</i>	<i>7</i>	<i>18</i>	<i>6</i>	<i>2</i>	<i>148</i>		
TOTAL		15	37	53	15	38	20	39	23	46	29	32	24	371	300	+ 24 %
<i>Total 2005 (pm)</i>		<i>50</i>	<i>30</i>	<i>24</i>	<i>30</i>	<i>26</i>	<i>24</i>	<i>26</i>	<i>8</i>	<i>18</i>	<i>33</i>	<i>19</i>	<i>12</i>	<i>300</i>		

Sources S.P.C.J. et Ministère de l'Intérieur



**III. Bilan et analyse
des
actes antisémites
-2006-**

(par Elisabeth Cohen-Tannoudji du CRIF)



III. Bilan et analyse des actes antisémites en 2006

Méthodologie

La dénomination « actes » recouvre l'ensemble des faits antisémites commis. Les actes se décomposent en deux catégories principales : les « actions » encore appelées « violences » et les « menaces ».

Méthode de recensement du Ministère de l'Intérieur : la Direction Générale de la Police Nationale collecte les faits à caractère antisémite sur la base des informations qui lui sont communiquées par la police nationale et la gendarmerie puis traitées par la Direction Centrale des Renseignements Généraux.

Méthode de recensement du Service de Protection de la Communauté Juive : A la collecte des faits basés sur les appels téléphoniques passés sur le numéro vert, dûment vérifiés et fondés sur des plaintes, s'ajoutent les faits recensés par le Ministère de l'Intérieur lorsque le SPCJ n'en a pas préalablement connaissance. Les informations en provenance de la DGPN ne concernent que les actions et non les menaces. Le SPCJ dispose donc pour la catégorie des menaces du seul recensement des appels passés sur le numéro vert.

Le Ministère de l'Intérieur produit toujours un nombre global d'actes qui est supérieur à celui du SPCJ. Le SPCJ recense généralement un nombre d'actions qui est supérieur à celui du Ministère. Le Ministère enregistre toujours un nombre de menaces qui est supérieur à celui du SPCJ car il dispose d'un meilleur dispositif de repérage en région, notamment en zone gendarmerie.

Le SPCJ et le Ministère de l'Intérieur dégagent depuis plusieurs années **des tendances à la hausse, à la baisse ou à la stagnation identiques** même si les montants des deux bases statistiques ne sont pas les mêmes. Les différences chiffrées s'expliquent essentiellement par des divergences de modes de classification de certains actes qui seront considérés par le SPCJ comme des actions et par le Ministère de l'Intérieur comme des menaces. Par ailleurs, le Ministère de l'Intérieur enregistre chaque action sous un unique fait, quel que soit le nombre de victimes, notamment dans les cas d'agressions alors que SPCJ enregistre le nombre de victimes en décomptant chacune des plaintes.



Chiffres et commentaires

La base statistique du SPCJ pour l'année 2006 indique :

- **213 actions (contre 152 en 2005) soit une hausse de 40%**
- **158 menaces (contre 148 en 2005) soit une hausse de 7%**
- **371 actes (contre 300 en 2005) soit une hausse globale de 24 %**

Dans ce recensement, la forte augmentation des violences est relativement compensée par une certaine stabilité des menaces qui permet de maintenir le taux global d'augmentation à 24%. Nous ne pouvons nous limiter à ce constat car un tag antisémite et une agression physique ne sauraient être tenus pour équivalents en termes de gravité. Il faut aller plus avant dans le détail des chiffres pour dégager une grille de lecture.

Le début de l'année 2006 a été dramatiquement marqué par l'assassinat d'Ilan Halimi.

Mois après mois, la courbe annuelle a fait apparaître une hausse très nette des violences durant les mois de février et mars que nous interprétons comme des répercussions par sorte de mimétisme de cette affaire. Les semaines de guerre entre Israël et le Hezbollah ont provoqué pendant l'été une augmentation des menaces qui s'est poursuivie pour se fondre dans une augmentation générale des actes en septembre et en octobre, mois de fêtes pendant lesquels la communauté juive est plus visible et le cas échéant ciblée. La tension n'est redescendue qu'en décembre, comme c'est d'ailleurs le cas chaque année. Les actes antisémites sont commis parfois avec une réelle détermination, parfois par simple opportunité. On observe donc que la courbe est aléatoire et que des mois sans actualité particulière peuvent rester chargés en termes de violence antisémite et dénotent ainsi d'une sorte de « bruit de fond » constant.

L'aspect essentiel et le plus inquiétant qui se dégage des chiffres concerne ceux des actes, actions et menaces, contre les personnes qui sont à l'évidence les cibles premières de l'antisémitisme. On observe une augmentation de 45 % des agressions physiques qui passent entre 2005 et 2006 de 77 à 112 et une hausse de 71 % des insultes qui passent quant à elles de 48 à 82.

Cette tendance s'inscrit d'ailleurs dans celle de la hausse des violences contre les personnes, évoquée à propos des statistiques générales de la délinquance. La liste des agressions physiques indique une importante quantité de faits violents à l'encontre de mineurs ou de jeunes. Le mobile antisémite ne fait aucun



doute dans la quasi-totalité des cas. Lors de certaines agressions, il aggrave le mobile crapuleux.

Les violences physiques occasionnent généralement de nombreux jours d'ITT, parfois jusqu'à 30. Des agressions antisémites sont aussi commises comme telles contre des personnes qui ne sont pas juives, simplement parce qu'on a pu supposer qu'elles le sont. Les insultes sont souvent accompagnées de références à l'extermination des Juifs pendant la seconde guerre mondiale. D'autres propos dénotent des tensions qui se manifestent sur le plan des identités. Il apparaît enfin que les auteurs des violences agissant pour des motivations mal définies sont de plus en plus nombreux.

Depuis **la résurgence des actes antisémites en France**, concomitante au déclenchement de la seconde Intifada en octobre 2000, **il était apparu à l'examen des courbes annuelles de ces actes que leur survenance était étroitement liée à l'actualité du Proche-Orient. En 2004, le constat avait changé. Les actes antisémites - 974 dans le recensement du Ministère de l'Intérieur, 592 dans celui du SPCJ - étaient survenus de manière aléatoire et apparemment déconnectée du contexte international. Nous avons alors observé que, passé d'une apparence conjoncturelle, l'antisémitisme s'ancrait de manière structurelle**, observation que nous avons maintenue en 2005. **En 2006, ces deux analyses semblent se rejoindre dans une situation qui puise à la fois dans des causes structurelles et conjoncturelles**, alors que les chiffres restent toutefois inférieurs à ceux de 2004. **Le dernier trimestre de l'année 2006 indique une baisse de 21% des actes. Cette tendance à la baisse s'est maintenue en janvier 2007.** Les nombreux aléas qui pèsent sur l'actualité rendent l'avenir incertain et la vigilance doit demeurer entière.

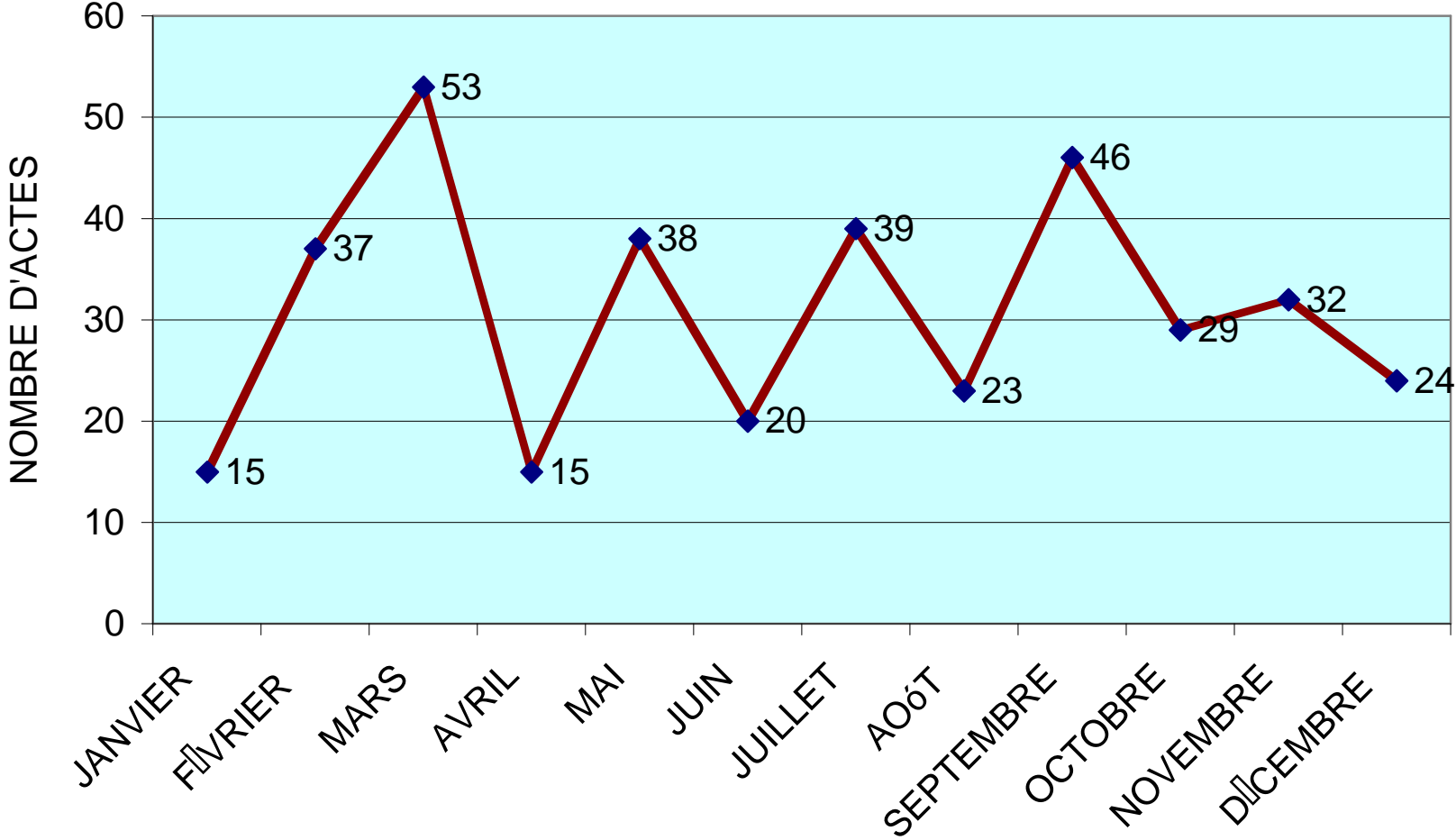
Elisabeth Cohen-Tannoudji
Chargée de mission au CRIF



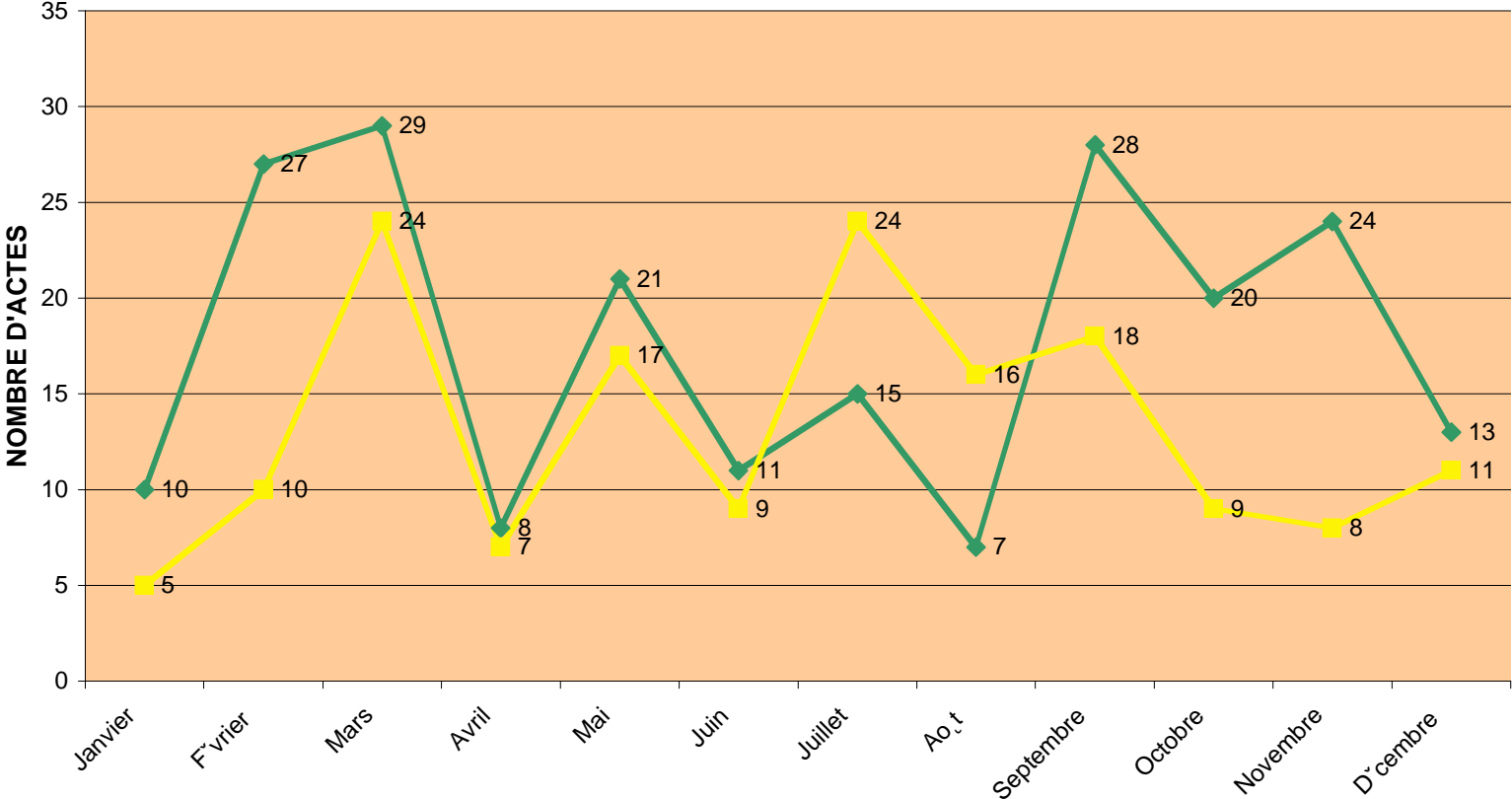
IV. STATISTIQUES



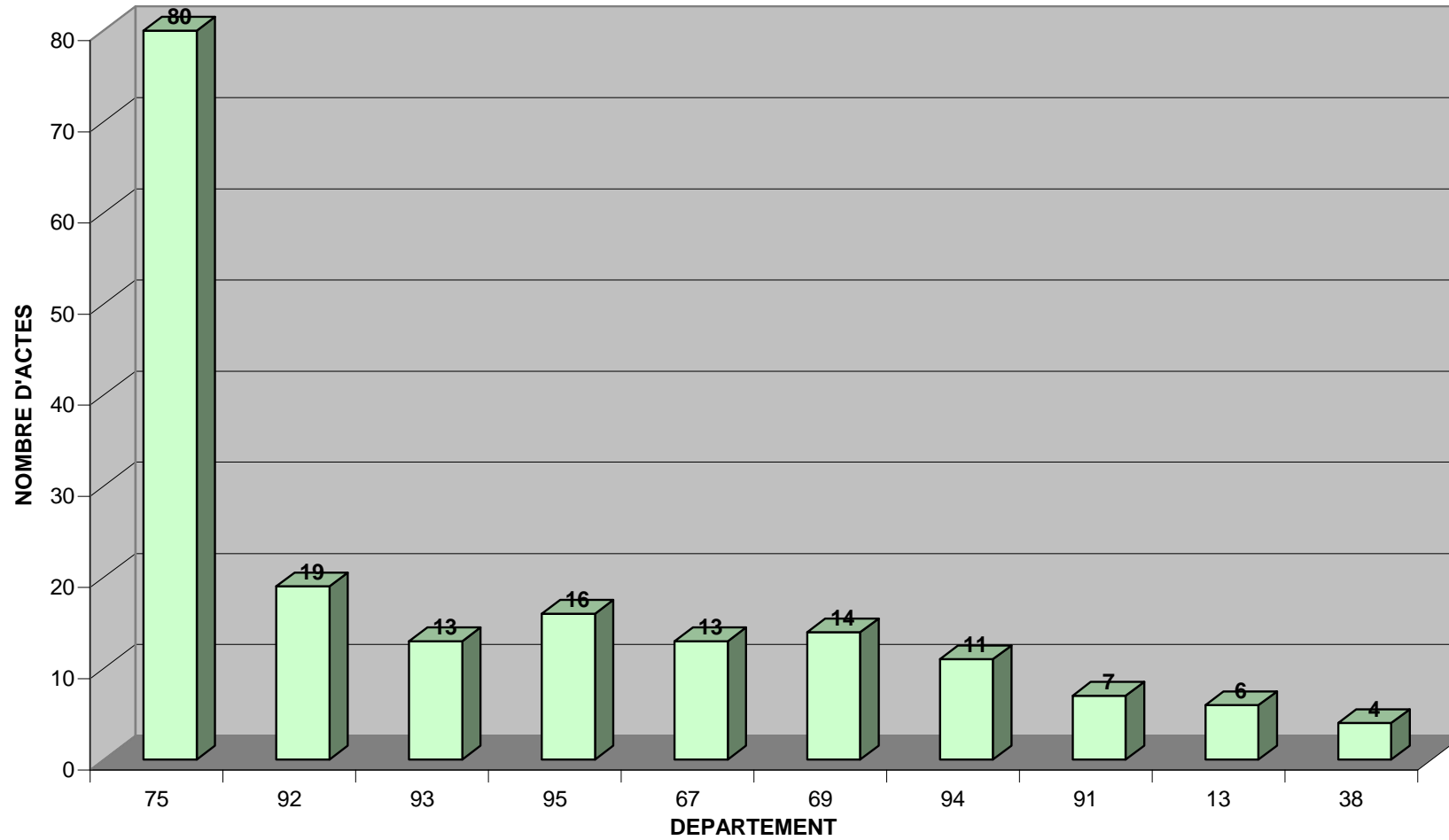
TOTAL 2006



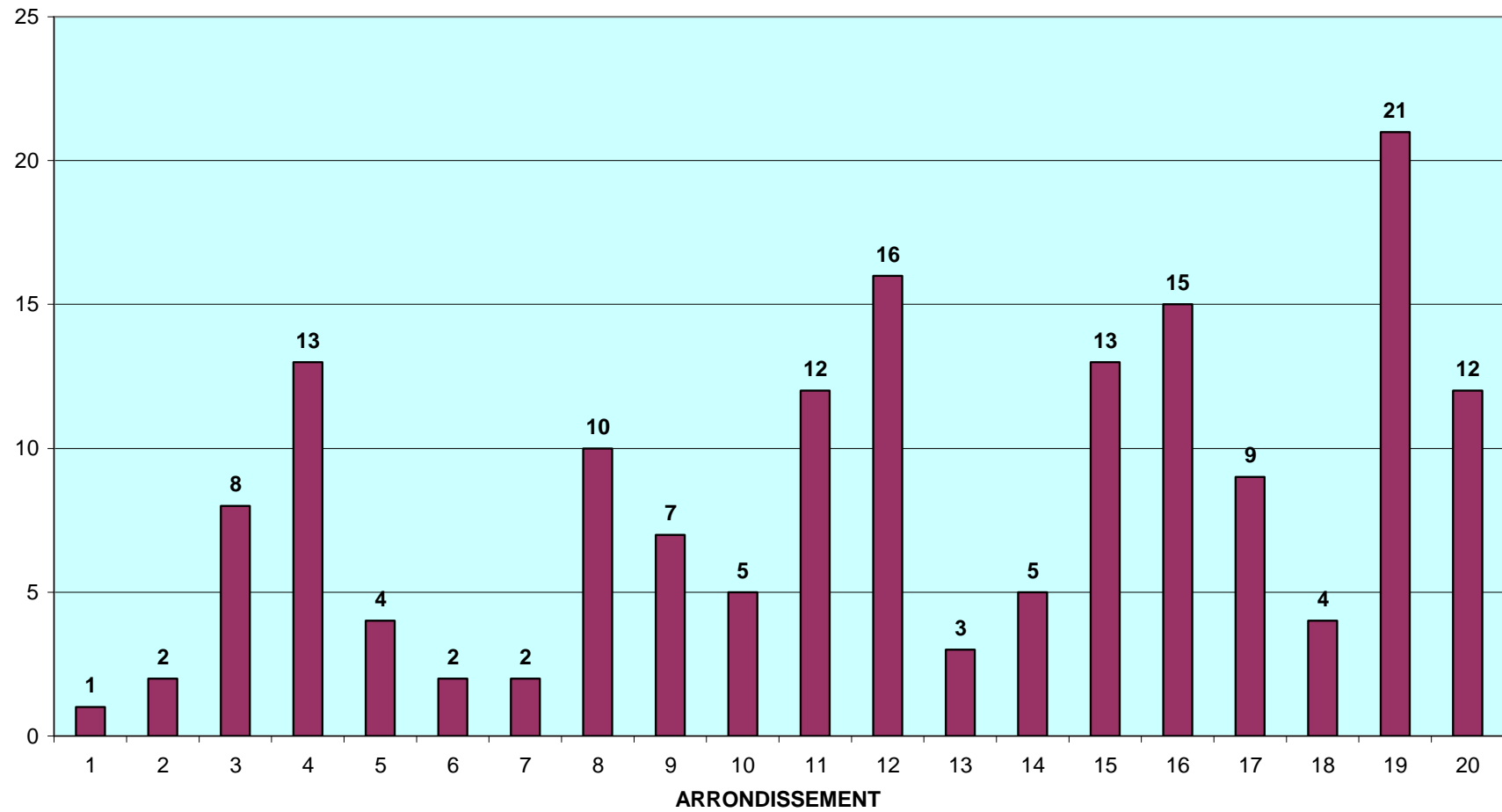
ACTIONS / MENACES 2006



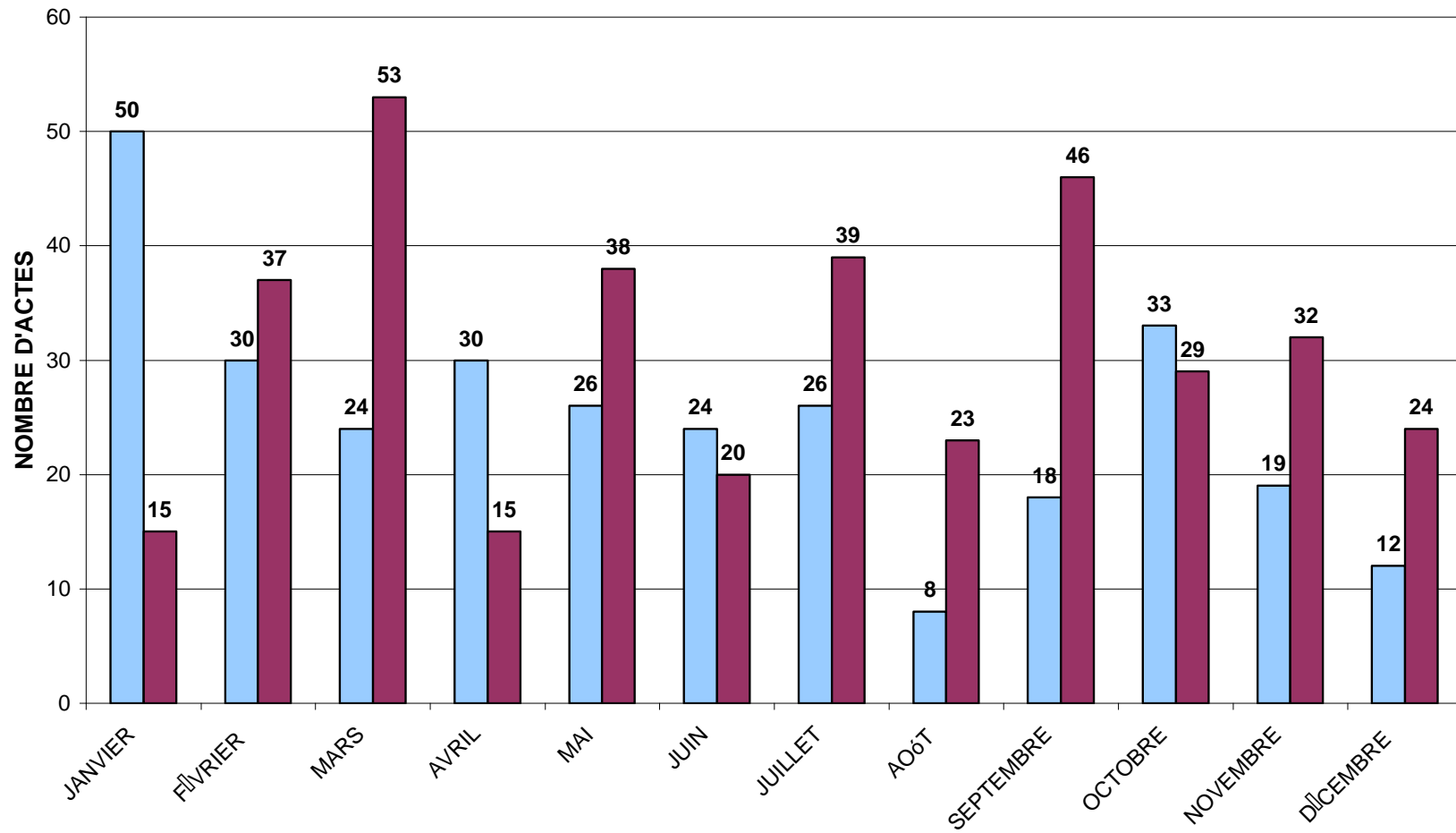
NOMBRE D'ACTES PAR DEPARTEMENT



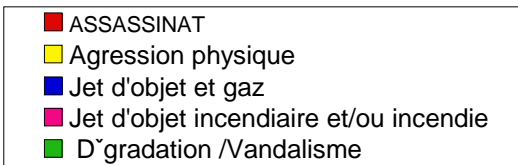
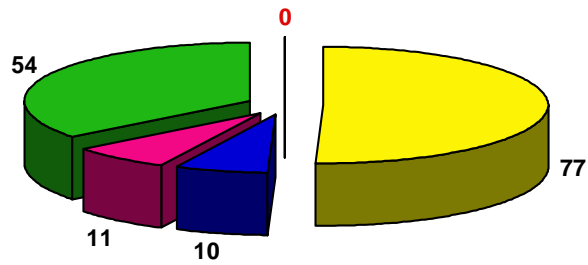
TOTAL ACTIONS- MENACES



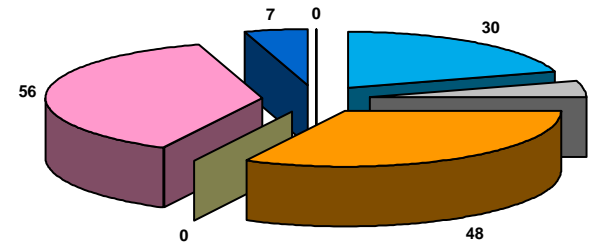
COMPARATIF 2005 - 2006



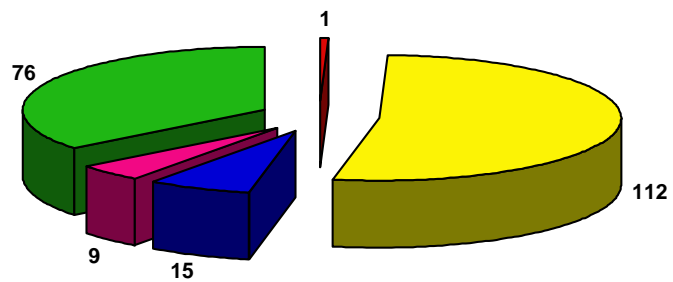
ACTIONS 2005



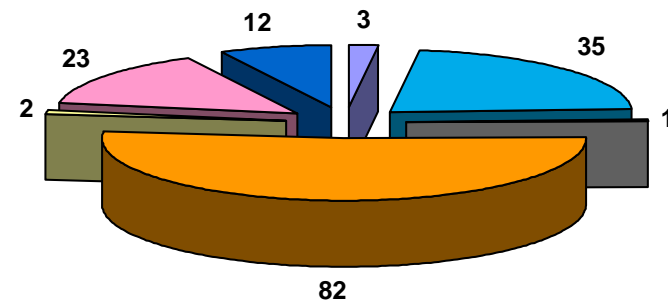
MENACES 2005



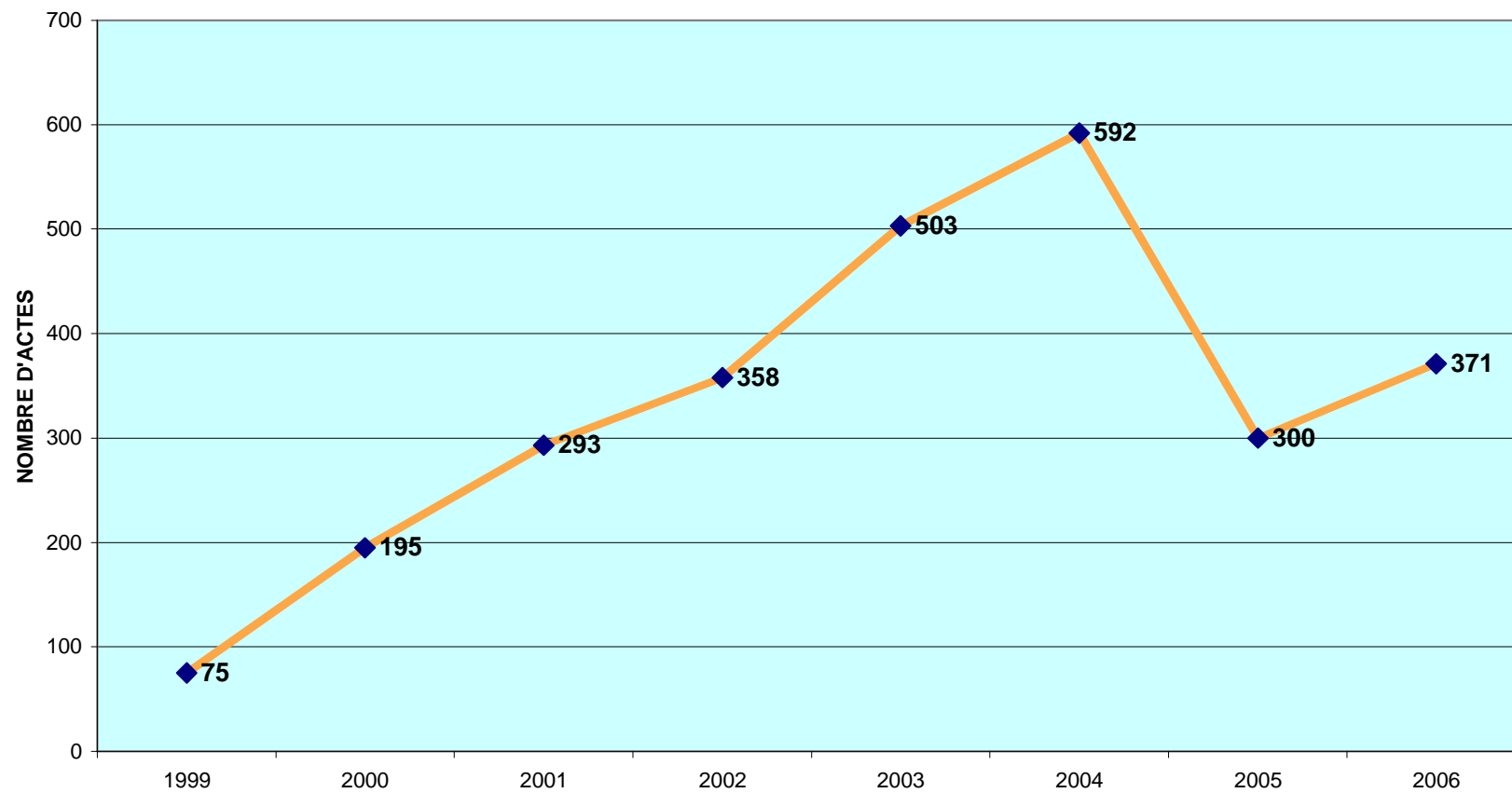
ACTIONS 2006



MENACES 2006



EVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE D'ACTES ANTISEMITES



V. Mémento Juridique



V. MEMENTO JURIDIQUE DE LUTTE CONTRE L'ANTISEMITISME

1. Que faire à la suite d'une agression antisémite?

Il convient, tout d'abord, de réunir tous les éléments nécessaires au dépôt d'une plainte.

Puis, avant le dépôt de cette plainte et dans la mesure du possible, la victime doit contacter le S.P.C.J. afin d'être guidée dans les démarches juridiques à effectuer.

Ensuite, une plainte doit être déposée auprès d'un commissariat ou d'une gendarmerie. Les déclarations de la victime sont recueillies sur un procès verbal. La plainte peut également être déposée sous forme d'une lettre adressée directement auprès du Procureur de la République de Grande Instance territorialement compétent.

A la suite du dépôt de cette plainte, les officiers de police judiciaires pourront, éventuellement, procéder à des actes d'enquêtes complémentaires (audition des témoins, confrontation, prises de vue photographiques en cas de tags ou d'inscriptions, recherches éventuelles d'empreintes digitales).

La plainte est ensuite transmise au Parquet qui déterminera la qualification juridique appropriée, d'où l'importance de la teneur exacte et de l'intégralité des propos ou termes utilisés.

Le Procureur de la République décide seul, au vu des éléments de l'enquête, de la suite à donner à la plainte : soit la poursuite devant les tribunaux, soit un classement sans suite ; dans ce dernier cas il est possible d'introduire un recours devant le Procureur de la République.

2. Pourquoi appeler le Numéro Vert du S.P.C.J. ?

L'équipe du Numéro Vert du SPCJ, composée de personnes bénévoles et de professionnels, dispose des outils juridiques permettant aux personnes victimes d'actes antisémites de sortir de leur solitude et d'être guidées dans leurs démarches juridiques afin de simplifier leurs démarches.

Les victimes d'actes antisémites, souvent confrontées à une détresse morale, voire physique, sont conseillées et sont suivies dans leurs démarches juridiques.

Chaque bénévole associera ses qualités humaines à son savoir-faire professionnel, prendra en considération le cas de chaque victime et réorientera éventuellement les appels vers les psychologues et les organes sociaux compétents de la communauté.

L'équipe du Numéro Vert du SPCJ travaille en étroite collaboration avec des avocats et des psychologues spécialisés dans ce domaine.



Le S.P.C.J. est joignable toute l'année

24h/24 et 7j/7

au

0800 18 26 26

